

Règles de procédures

Conformément aux exigences de la directive 2019/1937 sur les lanceurs d'alerte (WBRL), nous offrons la possibilité de signaler les violations de la loi applicable et des règlements internes dans le cadre des activités économiques de Muhr und Bender KG et de ses filiales directes et indirectes (« **Mubea-Group** ») et ce, par le biais d'une plateforme d'alerte en ligne disponible ici :

<https://mubea.integrityline.com/frontpage>

La procédure d'alerte et son traitement en ligne sont expliqués ci-dessous. Ces règles s'appliquent à toutes les entités du groupe Mubea, à l'exception des filiales basées en République tchèque, pour lesquelles il y a des dispositions distinctes (cf. <https://www.mubea.com/en/grievance-system-czech>).

L'envoi d'un rapport est possible à tout moment et gratuitement. En plus d'un questionnaire en ligne, vous pouvez également soumettre un rapport par message audio. À cette fin, vous pouvez utiliser une application de clip sonore pour enregistrer un message. Afin d'assurer votre anonymat, votre voix est déformée dans le fichier audio créé. Toutes les informations qui nous sont fournies peuvent l'être de manière anonyme sous réserve d'avoir sélectionné cette option.

Afin d'être en mesure de traiter les signalements éventuels de manière appropriée, nous vous demandons de créer et d'utiliser une messagerie sécurisée et protégée dans le système de gestion des alertes en ligne. Grâce à cette messagerie sécurisée, vous permettez au responsable Conformité, désigné par Mubea-Group pour traiter le signalement et d'échanger avec vous si nécessaire. À cette fin, il vous sera attribué un numéro de dossier après envoi du rapport et vous pourrez vous connecter à votre messagerie sécurisée avec un mot de passe personnel. Pour traiter efficacement le signalement, nous comptons sur votre aide et vous demandons de vérifier régulièrement le contenu de votre messagerie.

Votre responsable Conformité est tenu de respecter la confidentialité.

Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur le traitement de votre signalement :

Que se passe-t-il après la réception de votre signalement ?

Une fois que vous aurez envoyé un rapport, vous recevrez un accusé de réception immédiatement, ou au plus tard sept jours après avoir soumis le rapport.

Qui traite le signalement ?

Le rapport est évalué et traité par le responsable Conformité, désigné par le groupe Mubea.

Quelles sont les étapes procédurales suivantes ?

Après réception d'un signalement, le responsable Conformité procède à une analyse de vraisemblance. En particulier, le responsable Conformité vérifiera si l'incident signalé peut être considéré comme une violation de la loi applicable ou des règlements internes. Si ce n'est pas le cas, vous recevrez une notification correspondante. Les signalements abusifs ne feront toutefois pas l'objet d'une enquête.

Si l'incident signalé est considéré comme une violation de la loi applicable ou des règlements internes et s'il reste des questions ouvertes, le responsable Conformité communiquera avec vous via la messagerie sécurisée. Par conséquent, il est particulièrement important que vous vous souveniez de votre numéro de dossier et de votre mot de passe personnel pour accéder à la messagerie.

Après analyse, le responsable Conformité propose à l'entité concernée une démarche visant à corriger ladite violation. L'entité décide des actions correctives afin de remédier à la non-conformité signalée ou pour prévenir toute violation.

Le responsable Conformité vous informera des résultats de l'analyse dans un délai de 3 mois (ou de 30 jours si la loi l'exige) après réception du signalement. Dans les cas factuellement ou juridiquement complexes, ce délai peut être prolongé conformément aux dispositions légales applicables. Dans ce cas, vous serez informé de la prolongation et des raisons de celle-ci.

Confidentialité et protection des données

L'ensemble des informations, documents et les fichiers fournis dans le signalement seront traités de manière confidentielle et conformément aux lois applicables en matière de protection des données et autres dispositions légales. Sans votre consentement écrit exprès, votre identité ne sera divulguée à personne d'autre qu'au responsable Conformité. Ceci s'applique également à toute autre information permettant de vous identifier directement ou indirectement.

Dans le cas d'un signalement verbal, la conversation sera enregistrée de manière permanente ou, sous réserve de votre consentement, enregistrée. Si aucun consentement n'a été donné, l'enregistrement vocal sera au minimum transcrit. Il en va de même pour les signalements verbaux donnés lors d'une conversation personnelle.

Enquêtes

Les enquêtes menées dans le cadre des signalements sont menées de manière objective et impartiale. La présomption d'innocence s'applique aux accusés. Toutes les mesures d'enquête doivent être pertinentes, nécessaires et appropriées. Une enquête ne sera ouverte qu'après examen approfondi du signalement en se basant sur l'existence ou non d'indices concrets d'une violation de la loi ou des règlements internes.

Protection contre les discriminations

Toute forme de représailles, de menace ou de tentative de représailles est interdite. Toutes les personnes qui signalent des faits sont protégées contre les représailles et les sanctions initiées par l'entité respective du groupe Mubea. Le terme „sanction“ désigne les conséquences directes d'un signalement (par exemple, le blâme ou le licenciement), tandis que les représailles désignent les conséquences ayant un lien de causalité avec le signalement (par exemple, la discrimination ou le refus de promotion).

Les employés qui soumettent sciemment ou par négligence de faux rapports peuvent faire l'objet de poursuites en vertu du droit du travail et, le cas échéant, de demandes de dommages et intérêts. De plus, des poursuites officielles pourraient être envisagées. La divulgation de l'objet du signalement à des tiers par l'informateur lui-même ou la divulgation de l'identité de celui-ci

n'est pas autorisée sans l'accord du groupe Mubea. Cela entraînerait une perte de protection contre les représailles ou les sanctions.